

Séance du Conseil Municipal

en date du 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis,

Absente excusée: Mme PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : Mme MATHOU Bénédicte

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIEVS qui s'est tenue ce jour et qui avait pour objet principal le vote du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025. Ces documents budgétaires font ressortir une situation financière saine.

Concernant le programme de travaux 2025, elle précise que le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable est prévu sur la rue du Onze Novembre. Les travaux devraient démarrer mi-mai et seront réalisés par l'entreprise Chavany TP.

Elle détaille les modalités de suivi de la DSP avec Velioa et indique que le comité de pilotage se réunit deux fois par an pour évaluer la gestion du service par le fermier.

➤ *Transport Solidaire*

Béatrice FARABET indique qu'elle a participé à l'Assemblée Générale de l'association qui gère le transport solidaire pour l'ensemble des communes participantes du territoire. Le transport solidaire s'est beaucoup développé et répond à un vrai besoin. L'association compte maintenant 500 adhérents.

Sur St Denis de Cabanne, 12 chauffeurs sont inscrits pour 27 bénéficiaires à ce jour.

➤ *Conseil d'Ecole*

Béatrice FARABET relate la dernière réunion du Conseil d'Ecole.

Elle explique que les élèves ont rédigé une charte anti bruit pour travailler dans le calme et détaille les différents projets en cours, à savoir la participation au festival du livre, une intervention autour de la banque alimentaire et surtout le projet des fresques murales en collaboration avec l'artiste peintre muraliste Julien Lachaize. Ce dernier projet se déroulera en juin et chaque élève participera à 2 séances de peinture. Ces fresques complèteront visuellement l'aménagement des cours d'école et seront intégralement financées par le Sou des Ecoles.

➤ **Collectif Handicap Loire Nord**

Béatrice FARABET revient sur la journée de sensibilisation à l'autisme qui a été organisée le 5 avril à Roanne. Cette journée a été l'occasion de mieux faire connaître ce handicap avec des tables rondes, des animations et des échanges.

➤ **ESD Marche**

Béatrice FARABET fait un compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ESD Marche. Elle rappelle que la marche 2025 a été une réussite avec plus de 500 marcheurs et précise que cette manifestation a permis à l'association de faire un don de 2000 € au Sou des Ecoles dont les membres participent à la marche et de 500 € à l'association des donneurs de sang.

II. FINANCES

➤ **Comptes Administratifs 2024**

René VALORGE présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2024 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal et du budget annexe Lotissement de la Rousse

↳ **Budget Communal**

Les principales dépenses d'investissement 2024 concernent le réaménagement des cours de l'école publique, la création du parking de la Rousse, la réalisation du programme de voirie communale et les aménagements de sécurité rue de la Gare. L'ensemble de ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt.

Le compte administratif du budget communal présente un résultat largement excédentaire qu'il faut cependant relativiser car celui-ci inclut un emprunt court terme de 450 000 € dont le remboursement interviendra en 2025.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2024 du budget communal qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	1 091 914.93 €	243 763.41 €	1 335 678.34 €
	Dépenses	860 311.30 €	553 723.12 €	1 414 034.42 €
Solde d'exécution		231 603.63 €	- 309 959.71 €	- 78 356.08 €
Résultat reporté n-1		367 673.77 €	- 15 769.49 €	351 904.28 €
Intégration résultat Syndicat de gestion du gymnase de la Bouverie		3 063.70 €	- 778.95 €	2 284.75 €
Total		602 341.10 €	- 326 508.15 €	275 832.95 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	456 466.00 €	456 466.00 €
	RAR Dépenses	- €	203 337.00 €	203 337.00 €
Solde des restes à réaliser			253 129.00 €	253 129.00 €
Résultat cumulé		602 341.10 €	- 73 379.15 €	528 961.95 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **602 341,10 €**, et du déficit d'investissement d'un montant de **326 508,15 €**, des restes à réaliser d'investissement de + 253 129 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de **73 379,15 €** afin de combler le déficit de la section d'investissement,
- de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **528 961,95 €**,

↳ **Budget annexe Lotissement de la Rousse**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DEHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement de la Rousse qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	72 441.32 €	8 128.28 €	80 569.60 €
	Dépenses	53 592.27 €		53 592.27 €
Solde d'exécution		18 849.05 €	8 128.28 €	26 977.33 €
Résultat reporté n-1		- 34.00 €	- 8 128.28 €	- 8 162.28 €
Total		18 815.05 €	- €	18 815.05 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	- €	- €
	RAR Dépenses	- €	- €	- €
Solde des restes à réaliser			- €	- €
Résultat cumulé		18 815.05 €	- €	18 815.05 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **18 815,05 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **18 815,05 €**,

➤ **Comptes de Gestion 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2024 pour le budget communal et le budget annexe Lotissement de la Rousse établis par le trésorier municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion qui sont conformes aux comptes administratifs.

➤ **Budgets Primitifs 2025**

↳ **Budget Primitif 2025 Commune**

M. René VALORGE présente le budget primitif 2025 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à **1 507 016 €** en section de fonctionnement et à **2 459 620,59 €** en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement le rachat de la friche du centre-bourg à EPORA comme prévu par la convention opérationnelle pour un montant de 1 050 954 € TTC pour lequel une subvention de 710 000 € a été obtenue au titre du fonds friche ainsi que le remboursement d'un emprunt court terme à hauteur de 450 000 €. Les autres projets d'investissement 2025 concernent la réfection de la toiture de la maison des associations, le passage en Led de l'éclairage public le long de la RD4, la rénovation du parvis de la mairie, la finition de la voie d'accès au parking de la Rousse ainsi que différents travaux dans les bâtiments communaux.

Pour financer ces investissements, un emprunt court terme correspondant au montant du FCTVA sur le rachat de la friche du centre bourg devra être souscrit. Afin d'équilibrer le budget, un emprunt long terme d'un montant de 291 449 € a été inscrit au BP. Cet emprunt sera réalisé en fin d'année afin de l'ajuster au besoin réel de financement et tient compte du profil d'extinction de la dette.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 tel que présenté.

✓ **Taux d'imposition 2025**

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2025.

Il rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 9 ans et précise que la Loi de Finances permet de faire varier le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans lien avec les autres taxes. Aussi, il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non-bâti qui restent donc fixés respectivement à 31,30 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti. En revanche, il décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans la limite de ce qui est permis par la loi sans incidence sur les autres taux et de le porter à 10,39 % (au lieu de 9,68 %).

↳ **Budget Primitif 2025 « Lotissement La Rousse »**

René VALORGE présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 pour le budget annexe « Lotissement de la Rousse » qui s'équilibre à **18 816,05 €** en section de fonctionnement et ne prévoit pas de crédits en section d'investissement étant donné que les 6 lots ont été vendus en 2024 et qu'il n'y a donc plus de stock.

Ce budget comprend en dépenses les dernières factures de viabilisation des lots pour un montant de 10 500 €, ce qui permet de prévoir un virement de l'excédent de ce budget annexe vers le budget général à hauteur de 8 315,05 €. Ce budget sera clos en 2025 après enregistrement des dernières écritures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 pour le budget annexe « Lotissement de la Rousse » tel que présenté.

➤ **Tarifs communaux**

↳ **Tarif des cavurnes au cimetière**

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal le tarif des cavurnes au cimetière fixé par délibération du 22 février 2008.

Il explique que les 6 cavurnes installées initialement ont été vendues et que 8 nouvelles cavurnes viennent d'être installées par les agents communaux. Une plaque en marbre a été posée sur ces nouvelles cavurnes afin d'harmoniser cet espace. Il propose au Conseil Municipal de réviser le tarif des cavurnes en tenant compte du coût des matériaux nécessaires à leur installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs et durées des concessions funéraires pour les cavurnes :

- ✓ Cavurne pour une durée de 15 ans....250 €
- ✓ Cavurne pour une durée de 30 ans....450 €

III. **AMENAGEMENT CŒUR VILLAGE**

↳ **Point sur le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et calendrier de l'opération**

Céline DECHAVANNE fait le compte rendu de la réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre qui s'est tenue le 2 avril avec NOVIM et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour cette opération, à savoir l'Atelier de Montrottier et Clé Ingénierie.

Cette réunion avait notamment pour objet de planifier et organiser la phase de concertation. Deux ateliers de concertation avec la population ont été programmés les 23 avril et 18 juin prochains.

Suite au 1^{er} atelier de concertation, plusieurs scénarios d'aménagement seront proposés fin mai début juin, afin qu'ils puissent être présentés lors du 2^{ème} atelier prévu le 18 juin.

L'objectif est que l'avant-projet définitif soit validé avant fin 2025 pour un démarrage des travaux courant 2026.

IV. **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Le Conseil Municipal autorise un campement d'une nuit le 19 août 2025 dans l'enceinte du pôle sportif pour un camp itinérant en VTT organisé par l'association Pelé VTT
- ✓ Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 3 électeurs susceptibles d'être inscrits sur la liste des Jurés d'Assises 2026.

Le Maire,

René VALORGE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ST-DENIS DE CABANNE' and the year '1977' at the bottom. The signature is written over the seal and extends to the left.